

# Les aides financières pour les élèves et parents d'élèves de la maternelle aux études supérieures

## Les aides accessibles quel que soit le niveau d'études

**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** : pour soutenir les familles d'enfants de 6 à 18 ans, afin de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire.

En savoir plus : [caf.fr](http://caf.fr)

**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)** : pour soutenir les familles dont un enfant de moins de 20 ans présente une incapacité de 80 %.

En savoir plus : [caf.fr](http://caf.fr)

**Aide au temps libre (ATL) et bons loisirs** : pour le financement des activités extra-scolaires des enfants et adolescents de 4 à 16 ans.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**Pass'Sport** : pour financer la rentrée sportive des enfants et jeunes adultes inscrits dans une association sportive volontaire.

Plus d'infos sur [sports.gouv.fr](http://sports.gouv.fr)

## Les aides à l'école maternelle

**Complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** : pour financer les prestations de garde des enfants âgés de moins de 6 ans en dehors des heures d'école.


Plus d'infos sur [caf.fr](http://caf.fr)

**Cantine à 1 €** : aide de l'État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes.

Plus d'infos sur [asp-public.fr](http://asp-public.fr)

*N.B. Les familles d'enfants âgés de 3 à 6 ans scolarisés en école maternelle ne peuvent pas prétendre à l'Allocation de Rentrée Scolaire.*

## Les aides à l'école élémentaire



**Bourse de fréquentation scolaire** : attribuée aux enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans une école élémentaire éloignée du domicile familial.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Cantine à 1 €** : aide de l'État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes.

Plus d'infos sur [asp-public.fr](https://www.asp-public.fr)

## Les aides au collège

**Bourses des collèges** : attribuées aux collégiens pour une année scolaire, et versées en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer.

Accès au [simulateur de bourse](#)

**Fonds social collégien** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants collégiens.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Fonds social pour les cantines** : fond attribué par le chef d'établissement scolaire aux collégiens issus de milieux défavorisés.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Prime à l'internat** : pour les collégiens boursiers et scolarisés en internat.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

## Les aides au lycée

**Bourse de lycée** : attribuée aux lycéens pour une année scolaire, et versée en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer.


Accès au [simulateur de bourse](#)

**Bourse de reprise d'études** : destinée aux lycéens boursiers en reprise d'études professionnelles, suite à l'abandon de leur cursus initial.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Bourse au mérite** : dispositif complémentaire versé aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention "Bien" ou "Très bien" au diplôme national du brevet.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



**Fonds social lycéen** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants lycéens.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Fonds social pour les cantines** : fond attribué par le chef d'établissement scolaire aux lycéens issus de milieux défavorisés.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Prime à l'internat** : pour les lycéens boursiers et scolarisés en internat.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Prime d'équipement dans la voie professionnelle** : destinée aux lycéens boursiers en cursus professionnel (brevet technique, CAP, bac pro...).

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

## Les aides aux études supérieures

**Bourse sur critères sociaux (BCS)** : attribuée sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources) aux étudiants et futurs étudiants en difficultés matérielles.

[Accès au simulateur](#)

**Aide au mérite** : destinée aux étudiants boursiers les plus méritants, percevable jusqu'à plus de 3 fois par un même élève.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Allocation spécifique annuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières durables.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Accès à un compte bancaire** : pour les élèves majeurs, accès à un compte bancaire gratuit avec carte de crédit classique.

Plus d'infos sur [Pourunebanqueethique.com](https://www.pourunebanqueethique.com)

**Aide spécifique ponctuelle** : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières passagères.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

**Aide à la mobilité Parcoursup** : attribuée aux bacheliers boursiers qui font leur rentrée dans l'enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence.



Plus d'infos sur [amp.etudiant.gouv.fr](http://amp.etudiant.gouv.fr)

**Aide à la mobilité internationale** : attribuée aux étudiants boursiers qui suivent une formation supérieure à l'étranger, ou qui effectuent un stage international.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**Microcrédit** : un microcrédit personnel sans justificatif est accessible pour financer les dépenses liées au financement des études (études supérieures payantes, frais de scolarité) sans justificatif d'utilisation.

Plus d'informations sur [verilor](http://verilor)

**Aide à la mobilité pour l'étudiant en Master** : destinée aux étudiants boursiers qui poursuivent leurs études supérieures en Master dans une autre région académique.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**Logement étudiant du Crous** : logements en résidence universitaire attribués sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources).

Plus d'infos sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

**Allocation de logement social (ALS)** : versée aux étudiants qui résident dans tous types de logements non conventionnés.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**Aide personnalisée au logement (APL)** : versée aux étudiants qui résident dans un logement conventionné, afin de réduire le montant du loyer.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**Retrouvez toutes les aides disponibles en France auxquelles vous pouvez prétendre sur [www.aidefinance.fr](http://www.aidefinance.fr)**